



DGS/Maire

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux-mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni, salle des mariages, sur la convocation adressée par Madame le Maire le 13 octobre deux-mille vingt-trois, conformément à l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres : 29.

Présents à l'appel :

Mme SANCHEZ Caroline
M. GOEMINNE Thierry
Mme KRZYKALA Peggy
M. WOSKALO Christophe
Mme JUDE Elisabeth
M. GUENEZ Frédéric
Mme HUREZ BEAUCHAMPS Caroline
M DESOR Jean-René
Mme HOGUET Marie-José
M CZUPRYNA Yael
Mme HAMEG Sylvie
M CHEVALIER David (arrivé à 19h30)
Mme FARINE Marie-France
M SAVARY Alain
Mme BRILLON-VERDIER Christelle
M SILVIN Jérôme
Mme KINT Christiane
M DELATTRE Joël
Mme BOLDO Aurélie
M VAN-MAEL Laurent
Mme CAUVIN Léa
M GIDASZEWSKI Benoît
Mme BOLOGNA Natacha
M BEAUSSART Williams
Mme PUMA Amandine
M GOULOIS Bernard
Mme BONHOMME Thérèse
Mme DELPIERRE Marie-Claire

Excusés avec pouvoir

M BELFER Alain (procuration à B Goulois)

Assistaient également à la séance :

Madame Caroline GALLO, Directrice Générale des Services
Madame Nathalie BRISSEZ, Assistante.

Secrétaire de séance : Yael Czupryna

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 05 septembre 2023, appelle les observations suivantes de la part de M Goulois, transmises le 18 octobre 2023, par mail. Il souhaite que la phrase

« M Goulois trouve dommage que des engagements soient arrêtés, même comportement qu'en 2020 où des thématiques environnementales ont été délaissées »,

Soit remplacée, par :

« M Goulois trouve dommage que des engagements soient arrêtés juste avant la phase mise en œuvre du plan d'action du projet qui est quand même la finalité et la concrétisation des étapes précédentes. Avec regrets, il fait le même constat qu'en 2020 avec le même abandon du projet Agenda 21 de Douaisis Agglo juste avant la même phase de mise en œuvre du plan d'action de Douaisis Agglo. »

Le procès-verbal de la séance 05 septembre 2023, est acté en séance, complété par la modification demandée par M Goulois.

Il sera signé lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Mme le Maire tient à ouvrir la séance en saluant les Lambrésiens et Lambrésiennes qui sont venus écouter les travaux du Conseil municipal.

Elle rappelle ensuite l'agression mortelle qui a touché Dominique Bernard, 3 ans après Samuel Paty. Ce drame a, de nouveau, touché le corps enseignant et d'une façon plus générale notre société.

Elle propose à l'Assemblée de faire une minute de silence en hommage à Dominique Bernard.

LECTURE DES DECISIONS DIRECTES

Décisions directes (prise en vertu des délégations attribuées à Monsieur le Maire et des articles L. 2122-22 et L. 2122-23)

- Octobre 2023 :
 - Délibération portant sur la gratuité des services périscolaires et extra-scolaires pour les familles réfugiées ou demandeurs d'asile
 - Reconduction des animations PEL et enseignement de natation

Ces décisions n'appellent aucun commentaire.

FINANCES

Tarifification des chalets pour le Marché de Noël 2023

Le marché de Noël est ouvert aux professionnels, commerçants, artisans, et associations, régulièrement immatriculés ou enregistrés et pouvant le justifier. La recevabilité d'une candidature est liée à l'envoi du dossier complet et à la redevance du chalet acquittée pour les 3 jours.

Pour l'année 2023, il vous est proposé de voter la grille tarifaire suivante :

- Commerçants, artisans, professionnels : 60€
- Associations lambresiennes : 15€
- Associations extérieures : 30€

Le paiement de la location se fera par titre de trésorerie.

En contrepartie, La Commune prend à sa charge :

- La fourniture du chalet,
- Le montage et le démontage des chalets.
- Le raccordement électrique des chalets.

Les deux chèques de caution suivants seront demandés :

- chèque de caution « désistement » de 75€, qui sera encaissé en cas de désistement dans les 3 semaines précédant la manifestation, sauf cas de force majeure.
- chèque de caution « d'engagement » de 75€.

Ces chèques devront être rédigés à l'ordre du trésor public.

Les chèques de caution seront restitués en main propre, et contre signature, lors de la fermeture du Marché de Noël, si tous les engagements du co-contractant ont été tenus.

Avis de la commission « fêtes et cérémonies » : avis favorable à la majorité.

Mme Thérèse Bonhomme n'a pas manifesté d'avis.

T Bonhomme est étonnée, elle aurait émis un avis favorable.

Mme le Maire : la commission ayant un avis consultatif, le vote de ce jour de Mme Bonhomme peut-être pris en compte.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité, des membres présents ou représentés, les tarifs appliqués en 2023 concernant les chalets de Noël, comme repris ci-dessus.

Tarification du séjour neige 2024

La consultation concernant le prestataire pour le séjour à la neige 2024 est en cours. Cela étant, il est nécessaire de se positionner sur la participation des familles afin de lancer les inscriptions dès le prestataire du séjour retenu. Il est proposé de maintenir le barème de participation en fonction du quotient familial décidé en 2021 :

Quotient familial	Part municipalité	Part famille
0 à 700€	70%	30%
701 à 1000€	65%	35%
+ de 1000€	60%	40%

Le quotient familial fourni à l'inscription aux services périscolaires sera le quotient de référence. Il peut être mis à jour à la demande de la famille. Les familles en difficultés peuvent se rapprocher du CCAS.

Concernant les familles non Lambresiennes, le séjour est facturé à prix coûtant.

Avis de la commission « vie scolaire » : favorable à l'unanimité.

Mme le Maire précise que ce dossier est en cours. Une enquête auprès des familles a été lancée, notamment pour connaître le nombre d'enfants. Souvent une quarantaine d'enfants y participent. Les familles qui rencontreront des difficultés financières pourront se rapprocher du CCAS. Les dossiers seront passés au conseil d'administration.

J Delattre souhaite savoir qui est concerné par ce séjour.

Mme le Maire précise : les CM2. Nous revenons à une année normale. L'année dernière était organisée différemment dans la mesure où participaient des enfants qui n'avaient pas pu partir à cause de la Covid.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité, des membres présents ou représentés, les tarifs du séjour neige 2024, tels que repris ci-dessus.

Autre sujet :

C Woskalo, propose à Mme le Maire de rappeler le point concernant l'éclairage public qui a été présenté en commission et qui est d'importance au regard du budget communal.

Mme le Maire valide cette proposition.

C Woskalo : Mme Le Maire a été contactée par la presse afin de savoir si nous maintenons l'extinction de l'éclairage public la nuit de 23h00 à 5h00 du matin.

Après étude des factures d'électricité pour l'éclairage public depuis 2020, nous pouvons confirmer avec certitude que notre consommation :

1) baisse en KWH depuis plusieurs années avec le passage en LED à de nombreux endroits de la commune

2) a beaucoup baissé (de plus de la moitié globalement) depuis l'extinction de l'EP de 23h00 à 5h00 .

Malgré cela les coûts avoisinent ceux d'avant la crise énergétique, tenant compte de l'inflation connue.

On peut aisément en conclure que sans l'extinction de l'EP la nuit, notre facture aurait explosée.

A ce jour, le maintien de l'extinction de 23h00 à 5h00 du matin est une nécessité financière et environnementale.

Pour information, une diminution de 300 000 KWH représente un non-rejet dans l'atmosphère d'au minimum 30 tonnes de CO2 (en France, 1 kWh électrique produit environ 0.1 kg d'équivalent CO2).

Par ailleurs l'éclairage nocturne est une menace pour de nombreuses espèces animales et végétales (éblouissement, désynchronisation des rythmes biologiques, impact sur le butinage des fleurs par les insectes...)

Remarque de B Gidaszewski et C Woskalo : il est utile de communiquer – sur ce point - à la population, dans le « Lambres info ».

Mme le Maire : ce sera effectivement ajouté au « Lambres info ».

J Delattre souhaite savoir s'il y a eu davantage de vandalisme depuis l'extinction de l'éclairage public.

Mme le Maire : les cambriolages qui ont eu lieu ces derniers temps, se sont déroulés le jour. Une demande a été faite auprès du nouveau Commissaire, vu la veille avec Mme Gallo, afin que les chiffres de la délinquance et les faits soient communiqués de façon plus détaillée et régulièrement.

Une information sera passée aux habitants, dans le Lambres info. Nos concitoyens doivent rester prudents lorsqu'ils vont travailler (ex : sécuriser les accès extérieurs).

Un point sera refait dès que toutes les informations du commissariat seront reçues.

De même, une prochaine rencontre aura lieu avec le Major Barrois, notre référente.

URBANISME

Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN (syndicat intercommunal de gestion des eaux du Nord et syndicat intercommunal d'assainissement du Nord)

Le SIDEN-SIAN, regroupe désormais l'ensemble des compétences à la carte des deux syndicats

- L'Eau Potable,
- L'Assainissement Collectif et Non Collectif,
- Les Eaux Pluviales, la Défense Extérieure Contre l'Incendie et la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Chaque nouvelle adhésion, les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes doivent être consultées.

La commune est consultée pour l'adhésion d'Avelin, Iwuy et Thivencelles (Nord) et Enquin-lez-Guinegatte et Tortequesne (Pas-de-Calais) pour le transfert de compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Avis de la commission « urbanisme, travaux, sécurité » : favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Rétrocession dans le domaine public communal d'un terrain rue Marie Curie

La SCI Camimmo est propriétaire d'un immeuble situé n°245 rue du Faubourg d'Arras dont le fond de jardin donne rue Marie Curie. Elle envisage de diviser le terrain en deux afin de créer un terrain à bâtir dont l'accès se situe côté rue Marie Curie.

A cette occasion, un bornage de la propriété a été effectué par le cabinet de géomètres experts Bourgogne Beaucamp. Il apparaît qu'une partie de trottoir pour 14 m² a été aménagée sur le terrain appartenant à la SCI Camimmo.

Il est donc opportun de régulariser la situation en procédant à l'acquisition à l'euro symbolique de ce terrain de 14 m² et de l'intégrer dans le domaine public communal.

Avis de la commission « urbanisme, travaux, sécurité » : favorable à l'unanimité.

T Goéminne : terrain appartenant à la SCI Camimmo qui donne dans les rues du Faubourg d'Arras et Marie Curie. Le trottoir communal donne en partie sur la parcelle de la SCI. Il s'agit de régulariser cette petite partie de 14 m², afin de conserver le trottoir dans sa totalité.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité, des membres présents ou représentés, la rétrocession dans le domaine public communal d'un terrain situé Rue Marie Curie.

Réalisation des travaux de finition du projet de lotissement de 65 logements collectifs et 8 lots libres.

La rue Paul Doumer, voirie communale desservira le futur projet de construction de 65 logements collectifs et 8 lots libres porté par SIA habitat.

La réalisation de ce projet nécessite la remise aux normes des trottoirs, de la signalisation et de l'éclairage public de la rue Paul Doumer, voirie communale et donc à la charge financière de la commune. Dans un souci d'efficacité, SIA réaliserait cette remise en état dans le cadre de son projet en contrepartie d'une participation financière de la commune estimée à 97 530 € HT.

S'agissant d'une voirie communale qui desservira le futur projet mais qui dessert également d'autres constructions, il apparaît opportun de confier ces travaux (marché public, suivi de travaux sur les plans techniques et administratifs) à SIA habitat et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention à venir.

Avis de la commission « urbanisme, travaux, sécurité » : favorable à l'unanimité.

T Goéminne : la SIA a été reçue en mairie pour échanger sur divers dossiers dont celui-ci. Un branchement des réseaux est à réaliser – la voirie communale devra être remise en l'état à l'issue des travaux qui seront engagés par la SIA.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité, des membres présents ou représentés, la réalisation des travaux de finition du projet de lotissement tel que repris ci-dessus.

Rétrocession des espaces communs – Projet îlot Cheminot

Dans le cadre du projet SIA Habitat rue Paul Doumer pour la construction de 65 logements locatifs et 8 lots libres, une voirie traversante dénommée par délibération du 13/04/2022, la rue Léon Brochard, et des espaces communs vont être créés :

- 1715 m² d'espaces verts,
- 976 m² de voirie,
- 490 m² de trottoirs
- 215 m² de parkings
- 32 m² de poste de transfo

L'article R442-8 du code de l'urbanisme permet à l'aménageur de passer avec la commune une convention prévoyant que les équipements communs du lotissement lui soient rétrocédés après la réalisation des travaux à l'euro symbolique.

La signature de l'acte notarié transférant les ouvrages concernés dans le domaine public communal interviendra à l'achèvement de la totalité des ouvrages, sous réserves de l'accord des gestionnaires et après réception des travaux par la commune.

Avis de la commission « urbanisme, travaux, sécurité » : favorable à l'unanimité.

Mme le Maire : il s'agit d'un beau projet qui commence à prendre forme.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité, des membres présents ou représentés, la rétrocession par la SIA, des espaces communs relatifs au projet de la Rue Paul Doumer.

Autre sujet :

T Goéminne propose d'apporter aux membres du Conseil une information récente concernant la Rue de Courchelettes.

Validation de Mme le Maire.

Afin que les élus puissent répondre s'ils sont interpellés, T Goéminne précise que dans la Rue de Courchelettes, le réseau d'assainissement doit être revu. Il est en très mauvais état. Côté Lambres – ce réseau se trouve en trottoir, il est difficile d'accès. Les travaux posent le questionnement des arbres qui s'y trouvent.

Coté Douai, pas de soucis pour les travaux, l'accès au réseau étant plus facile.

Les travaux qui devaient commencer en décembre, sont avancés. ils ont commencé ce jour.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Règlement de fonctionnement de l'école de musique municipale et lien avec l'AHMM

Mme le Maire précise pour ce point qu'un mail a été diffusé par la Présidente de l'AHMM à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Elle rappelle que les points de l'ordre du jour se discutent en séance. Aucune information ne doit être transmise à l'ensemble des membres du Conseil sans avoir été validées au préalable, par le Maire.

L'école de musique n'a jusqu'à présent pas eu de règlement interne de fonctionnement. Il avait été prévu à la base, une convention entre l'AHMM – association hébergée au sein de l'école municipale – et la mairie.

Cette convention n'ayant pu aboutir malgré des échanges divers depuis le 06 septembre 2023, date de rencontre avec la présidente de l'AHMM et le directeur de l'école de musique, il a été décidé d'intégrer au règlement de fonctionnement de notre école, l'association en question.

Le règlement intérieur de fonctionnement a été transmis à chaque membre de l'assemblée, à titre d'information, bien que l'organisation interne d'un service relève de l'autorité territoriale et de son DGS.

Mme le Maire : un règlement intérieur a été souhaité parce qu'il n'y en avait pas jusqu'ici. L'école municipale dont on peut être fière, est un bel équipement dirigé par M Pierre Camier. Ce dernier est sous la seule direction de la Directrice générale des services et du Maire. Il n'a pas d'autres interlocuteurs concernant l'école.

Concernant les festivités, l'AHMM pourra naturellement intervenir dans le cadre des réunions auxquelles l'association sera associée et proposer évidemment des manifestations à la commune.

Concernant la Maîtrise des Petits Chanteurs : elle est d'une remarquable qualité. Mme le Maire s'est rendue avec Mme Kzrykala et en présence de M le Maire Honoraire, à Seclin pour écouter leur prestation. La Maîtrise interviendra de nouveau au Vatican, ce qui est une grande fierté pour la commune. Ce n'est pas anodin.

Des rencontres régulières sont désormais programmées par la Directrice générale des services, avec le Directeur et les enseignants de l'école de musique. Il y a de très belles idées qui émergent. La mairie a, à cœur, d'emmener l'école vers les jeunes et nos écoles.

Un article stipule l'hébergement de l'AHMM, au sein de l'école de musique, que nous avons plaisir à accueillir.

B Goulois rappelle le parcours formidable de l'École de musique, de l'Amicale et de la Maîtrise des Petits Chanteurs et précise qu'il existe une forte interaction positive entre l'École et l'Harmonie, qui apporte une belle dynamique malgré son organisation un peu particulière.

Ce règlement intérieur est une bonne chose qu'il faut évidemment faire, mais quelques points d'ajustements sur l'interaction entre l'École, l'Harmonie et l'AHMM auraient pu être traités autrement même s'il y a déjà eu des échanges.

Mme le Maire : il y a eu beaucoup d'échanges entre la mairie et l'AHMM.

B Goulois : Il existe certes quelques tensions qui sont connues. Néanmoins, des échanges auraient pu avoir lieu avec le CA de l'AHMM. Je suggère que le règlement puisse être finalisé après une nouvelle rencontre entre la mairie et l'AHMM. Il faut donner un peu plus de temps à la concertation.

S'il persistait des divergences, après cette nouvelle rencontre, elles pourront être tranchées par les services municipaux ou le conseil.

Ce point n'est pas seulement un point de service. Il pouvait passer en commission « affaires scolaires » ou « vie associative ».

Mme le Maire : il n'existe aucune divergence – une réunion a été organisée début septembre en présence de la Directrice et de M Desor, adjoint aux associations. Le projet de convention a été remis ce jour-là, à chaque partie, pour étude.

Beaucoup de bruits circulent depuis un moment, pas forcément agréables, disant que moi-même ou la DGS avait des « a priori » vis-à-vis de l'AHMM. Cela est remonté à mon niveau. Je rassure tout le monde, cela n'est pas le cas. Ni la Directrice, ni le Maire ne vont à l'encontre de l'AHMM. Les tensions dont parlent M Goulois existaient déjà lorsqu'il était Maire, elles sont compliquées à gérer.

Notre but est de travailler dans de bonnes conditions et avoir de bonnes relations, dans l'intérêt de chacun.

Ce règlement concerne bien l'organisation de l'un des services de la mairie. Je souhaitais que ce règlement existe. Il est normal que l'association hébergée dans les locaux soit citée.

Il y a eu beaucoup de mails et d'échanges – le dernier mail de Mme Bonhomme est très surprenant. Il laisse entendre que la mairie serait contre l'AHMM. Ce qui est absolument faux. Vos mails, Mme Bonhomme, peuvent être soit très critiques soit très dithyrambiques.

T Bonhomme : il s'agit d'un règlement de service, l'AHMM ne devait pas être cité. On a toujours travaillé en partenariat. Je ne vois pas où est le problème. J'ai remis mes remarques concernant la convention. Le partenariat signifie que l'on devait être associé à la rédaction de ce document.

Mme le Maire : il s'agit bien d'un règlement de fonctionnement de notre école municipale. L'AHMM est hébergée par l'école, et ce, avec grand plaisir. Elle est donc citée à ce titre. En tant que Présidente de l'association, Mme Bonhomme, vous avez été concertée à plusieurs reprises, sans retour constructif.

Je n'ai aucun souci avec l'AHMM. J'ai juste du mal à comprendre votre positionnement : parfois très critique et juste après très amical.

Il ne faut pas créer des problèmes, là où il n'y en a pas. L'AHMM est un partenaire de notre école et des activités musicales de la commune.

Je répète également qu'à mes yeux, l'Harmonie municipale a toute son importance, elle est de grande qualité, et la commune est fière de leur prestation.

Pour conclure sur ce sujet, à notre niveau, il n'y a aucun souci. Nous ferons en sorte que tout se passe bien. C'est ce que nous souhaitons côté mairie.

Le Conseil municipal valide à la majorité (1 abstention – 3 contre), des membres présents ou représentés, le règlement intérieur de l'école de musique

Convention entre la mairie et un garage, nécessaire réglementairement au fonctionnement du service de police municipale

La convention a été transmise à chaque membre pour information.

Elle permettra au service de police municipale d'avoir un garage affilié pour les éventuelles mises en fourrière.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité, des membres présents ou représentés, la convention passée entre la mairie et le garage 59 à Somain.

POINTS DIVERS D'INFORMATIONS

Loyer forfaitaire proposé à l'évêché pour le logement de l'Abbé

Les logements communaux nécessitent un entretien et une production en fluide qui ont un coût pour la commune. A ce jour, le logement mis à disposition de l'Evêché pour notre Abbé, fait l'objet d'une gratuité totale et la commune fournit les fluides, entretien la chaudière et le logement.

Le coût total sur une année est d'environ 3 000 €.

Il a été proposé à l'Evêché de participer à hauteur de 400 € à cette mise à disposition.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal dès retour de l'Evêché.

Mme le Maire : nous avons fait au plus juste pour ne pas pénaliser notre Abbé ou l'Evêché. La gratuité n'est pas réglementaire. Nous lui avons expliqué lorsque nous l'avons reçu.

La nouvelle organisation municipale nécessite de désigner un nouveau correspondant défense.

Le correspondant Défense sera : Sylvie Hameg (Le Conseil municipal valide cette proposition).

Installation de balises PPMS au sein de nos écoles

Depuis le 04 octobre, des balises PPMS (anti-intrusion) ont été installées au sein de nos 3 écoles. Le dispositif portable pourra être utilisé par les accueils périscolaires mais également en période d'ALSH.

La formation des directeurs et enseignants ainsi que la maintenance sont incluses dans le dispositif.

Coût : 16 895 € HT.

Mme le Maire : installation qui me tient à cœur depuis longtemps et l'actualité nous a donné malheureusement raison sur l'importance de cet équipement qui est autant opérationnel en classe que lors de la sortie des enfants, des temps périscolaires ou de restauration.

Nous réfléchissons à étendre à d'autres bâtiments ce type de protection qui avait été proposée par C Woskalo, il y a 4 ans.

Il restera le petit portillon de l'école Galliéni à sécuriser avec un interphone. Les devis sont en cours. Côté A Franck, il y a déjà un visuel.

Agent en contrat CDG/Mairie

A la suite du départ en mobilité externe de l'agent en charge de la comptabilité, une fiche de poste a été diffusée pour son remplacement cet été. Sans retour, cette fiche a été relancée.

Un contact avait été pris avec le centre de gestion qui a mis à disposition de la mairie un agent contractuel pour la période allant du 1^{er}/10 au 31/12/2023.

La prise en charge financière de l'agent par le centre de gestion sera refacturée à la mairie.

Désignation d'un représentant à iNord

Mme le Maire : iNord pour ceux qui ne connaissent pas, accompagne la commune dans divers domaines : marché public, réglementation, juridique...

Il s'agit d'une adhésion dont le coût se calcule au nombre d'habitants.

Ils sont très réactifs. J'y suis au titre de représentante du Conseil départemental.

Le représentant iNord proposé est : C Woskalo (Le Conseil municipal valide cette proposition).

Occupation de l'un des logements d'urgence

L'un de nos logements d'urgence (studio) est occupé à titre gracieux depuis le 08 septembre et jusqu'au 31 décembre 2023. Il s'agit d'un jeune homme en recherche d'emploi qui vivait dans sa voiture depuis qu'il n'avait plus de logement stable (fracture familiale).

Mme le Maire : il s'agit d'un jeune homme motivé qui a besoin d'un coup de pouce pour s'en sortir. Le CCAS le suit pour ses démarches.

Point d'information sur le dossier de rénovation énergétique

Un point d'étape est fait sur ce marché, signé en décembre 2021, tant au niveau de l'organisation du marché lui-même, que sa durée, son organisation et le volet financier.

Mme le Maire : ce point d'étape sur les travaux de rénovation est important dans la mesure où ils vont nous engager pour les années à venir. Le contrat est signé avec Dalkia, nous n'avons pas le choix que de l'assumer notamment financièrement. Faire un prêt cette année aurait mis les finances de la commune en difficulté.

Les travaux ont été décalés d'un an mais cela reste un très beau projet.

Powerpoint projeté et commentaires

Point travaux

Marché acté par délibération du 08/12/2021

Principaux termes de la délibération

Résultats du MPGE mené par la ville

- Financement par la ville (enveloppe de 5 300 000 € TTC)
- L'opérateur prend en charge la conception et la réalisation des travaux, la fourniture d'énergie ainsi que l'exploitation maintenance-renouvellement des installations (P1 / P2 / P3)
- Nécessite de renoncer à l'exploitation en Régie
- Estimation du P2 / P3 futur à 125 000 € TTC / an
- Engagement de performances pour l'opérateur : - 56% pour le gaz et - 15% pour l'électricité soit moins 45 % de gain en KWH EF par rapport à la situation de référence
- Durée du marché : 16 années à partir du 01/01/2022
- Durée des travaux : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Valeur du marché

Valeur économique € HT

Critères économiques- synthèse des notes	DALKIA
La valeur économique, analysée au regard de :	
Total des prix forfaitaires P1	3 324 505,83€
Total des prix forfaitaires P2 (P9 inclus)	1032 899,98€
Total des prix forfaitaires P3	634 177,88 €
Total des prix forfaitaires P6	4 399 956,00€
Total des prix forfaitaires sur les 16 années de marché (€HT)	9 394 479,68€
Total des prix forfaitaires sur les 16 années de marché (TTC)	11 273 375,62€

L'estimation financière nécessaire à l'appréciation de nos capacités d'investissement et de fonctionnement (PPI- PPG) sur la durée du mandat est basée sur des recettes minimales (recettes fiscales devraient augmenter avec l'hermitage 2 et l'usine de batteries), des subventions minimales de 30% et des dépenses maximisées. Les objectifs de réduction de nos dépenses en gaz et électricité sont conformes à nos souhaits émis dans le cahier des charges initial soit un peu plus de 50% après les trois années de travaux.

LE PROJET

Information à la date de la dernière rencontre soit le 20/09/2023

- 28 bâtiments dont 10 considérés comme prioritaires
 - Montant estimé du marché à sa signature : 9 419 428 d'euros HT (*tranche ferme et optionnelle*) dont 3,5 millions fléchés pour les travaux
 - Durée d'exploitation : 16 ans
 - Objectif de performance : - 50 % d'énergie primaire, sur l'ensemble des sites
 - Date d'attribution du marché à Dalkia smart building (groupe EDF) : 15/10/2021
- Sous-traitants : Moretti (entreprise locale de bâti)
TWI Ingénierie (lots techniques)
ATW (lots bâtis)
Dalkia (exploitant mainteneur, suivi de performance)

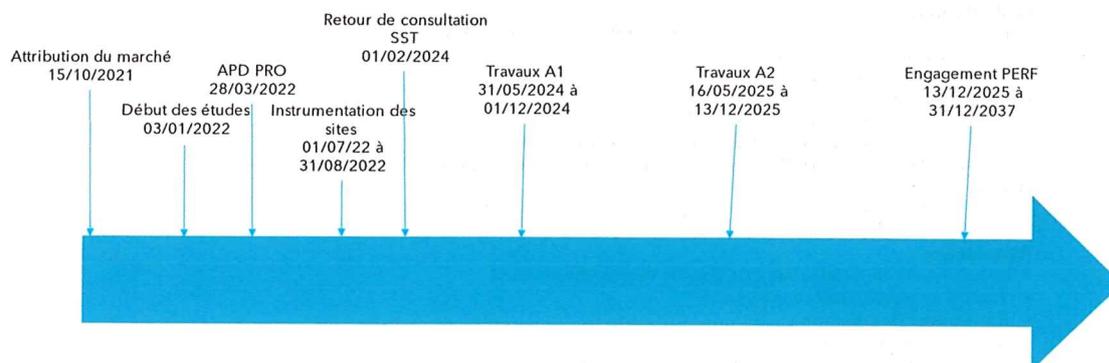
OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché est d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments par rapport à une situation de référence (2021/2022), tout en maintenant un niveau de service défini par contrat :

- conception / réalisation
- exploitation / maintenance des installations
- fourniture d'énergie

NOUVEAU PLANNING DES TRAVAUX

Les travaux devaient initialement commencer au mois de mai 2023. Nouvelle proposition de Dalkia, un début de travaux en mai 2024.



TRAVAUX CLEFS DU PROGRAMME

PLANNING INITIAL 2023

Mairie / salles des fêtes :

- isolation des murs par l'intérieur
- Isolation des combles, plénum de faux plafonds ou rampants
- remplacement des menuiseries simple vitrage et certains doubles vitrages
- Têtes thermostatiques connectées
- Pompes à débits variables
- Equilibrage des réseaux
- Mise en place de panneaux photovoltaïques
- Pompe à chaleur sur sondes géothermiques verticales
- Changement des émetteurs
- Mise en place d'une infrastructure IOT
- Smart impulse; mise en place de compteurs Smart X
- Mise en place d'éclairage LED avec gradation et détecteurs de présences
- Mise en place d'une GTB (Mise en place de compteurs électriques et énergie, Télérelève)

Travaux (suite)

PLANNING INITIAL 2023 / 2024

Salle des sports des Marlières:

- Têtes thermostatiques connectées
- Pompes à débits variables
- Equilibrage des réseaux
- Mise en place d'une infrastructure IOT
- Smart impulse; mise en place de compteurs Smart X
- Mise en place d'éclairage LED avec gradation et détecteurs de présences
- Mise en place d'une GTB (Mise en place de compteurs électriques et énergie, Télérelève)

Salle Hennebois

- Remplacement des menuiseries simple vitrage
- Remplacement de chaudière
- Têtes thermostatiques connectées
- Pompes à débits variables
- Equilibrage des réseaux
- Changement des émetteurs
- Mise en place d'une infrastructure IOT
- Smart impulse; mise en place de compteurs Smart X
- Mise en place d'éclairage LED avec gradation et détecteurs de présences
- Mise en place d'une GTB (Mise en place de compteurs électriques et énergie, Télérelève)

Travaux (suite)

Ecole Gallieni:

- Isolation de la toiture en bac acier (sur demande Mairie et non Dalkia)
- Têtes thermostatiques connectées
- Pompes à débits variables
- Equilibrage des réseaux
- Mise en place d'une infrastructure IOT
- Mise en place d'éclairage LED avec gradation et détecteurs de présences
- Mise en place d'une GTB (Mise en place de compteurs électriques et énergie, Télérelève)

DOJO

- Mise en place d'éclairage LED avec gradation et détecteurs de présences
- Télérelève

RS Salengro

- Changement de production ECS (ballon thermodynamique)
- Têtes thermostatiques connectées
- Equilibrage des réseaux
- Mise en place d'une infrastructure IOT
- Smart impulse; mise en place de compteurs Smart X
- Mise en place d'éclairage LED avec gradation et détecteurs de présences
- Mise en place d'une GTB (Mise en place de compteurs électriques et énergie, Télérelève)

Travaux (suite)

Centre social /Ecole de musique :

- Remplacement de chaudière
- Têtes thermostatiques connectées
- Pompes à débits variables
- Equilibrage des réseaux
- Mise en place d'une infrastructure IOT
- Smart impulse; mise en place de compteurs Smart X
- Mise en place d'éclairage LED avec gradation et détecteurs de présences
- Mise en place d'une GTB (Mise en place de compteurs électriques et énergie, Télérelève)

MJC :

- Têtes thermostatiques connectées
- Pompes à débits variables
- Equilibrage des réseaux
- Remise en service / optimisation d'une CTA
- Mise en place d'une infrastructure IOT
- Smart impulse; mise en place de compteurs Smart X
- Mise en place d'éclairage LED avec gradation et détecteurs de présences
- Mise en place d'une GTB (Mise en place de compteurs électriques et énergie, Télérelève)

Travaux (suite)

Ecole de danse :

- Têtes thermostatiques connectées
- Equilibrage des réseaux
- Changement des émetteurs
- Mise en place d'une infrastructure IOT
- Smart impulse; mise en place de compteurs Smart X
- Mise en place d'éclairage LED avec gradation et détecteurs de présences
- Mise en place d'une GTB (Mise en place de compteurs électriques et énergie, Télérelève)

Les autres bâtiments : travaux moins « lourds » - seront notamment équipés de robinets thermostatiques connectés.

ENGAGEMENTS DE DALKIA

- - 9% sur les consommations d'électricité (début de prise en charge des installations : 01/01/2022)
- - 6% d'autoconsommation électrique
- - 50 % sur les consommations de chaleur
- - Obtention du Label BBC Reno sur lamairie et les salles des fêtes
- - CO2 : - 45 % sur les gaz à effet de serre



ORGANISATION DES TRAVAUX

MAIRIE ET SALLES DES FETES

- Installation de bungalows dans la cour de la mairie pour 15 postes
- Déménagement des services et branchement des installations provisoires, à prévoir par la mairie
- Base de vie installée à proximité de la cour (parking / côté Eglise...) pour une durée de 2 ans
- Travaux de géothermie nécessitant l'installation de sondes en sous-sol (environ à 200 m) - proximité mairie

Commentaires

J Delatte souhaite savoir s'il est réglementaire d'avoir un contrat sur 16 ans.

C Woskalo répond que ce type de marché/contrat n'existe plus aujourd'hui. Les communes ne s'engagent plus pour des durées aussi longues. Aujourd'hui, on ne peut malheureusement plus modifier ce marché. Dalkia nous a fait la proposition de démarrer les travaux en mai 2024.

Mme le Maire : la commune a l'obligation de réaliser les travaux en 2 ans.

B Goulois : un contrat de 16 ans a été signé dans la mesure où il s'agit d'un marché particulier, très peu utilisé, qui se base sur de la performance énergétique globale. Quelques communes des Hauts-de-France se sont engagées dans la même démarche. C'est un engagement sur du résultat de la part de l'opérateur.

J Delatte : l'opérateur est tenu à l'engagement pris, pendant 16 ans ?

B Goulois : oui ils sont tenus par un engagement de performance pendant les 16 ans.

Mme le Maire : nous devons être vigilants. 16 ans c'est très long. Si l'engagement n'est pas ou mal respecté, soit nous engagerons des pénalités soit des procédures.

Pour précision, la toiture de l'école Galliéni ne sera pas faite. Elle a moins de 10 ans. Dalkia nous a informés – lors de la rencontre du mois de septembre - qu'il s'agissait d'une demande de la mairie, alors que cela n'avait pas été mis, à la base, dans les travaux à réaliser.

J Silvin : la salle des fêtes fera l'objet d'une isolation extérieure ?

C Woskalo : seulement la mairie. L'isolation extérieure de la salle des fêtes coûterait beaucoup trop chère dans la mesure où il faudrait ensuite lui rendre son « cachet » actuel. Le détail est repris ci-dessus.

Le chantier le plus important est celui de la mairie et des salles des fêtes.

A savoir que le dossier fourni par Dalkia est très complet et très complexe.

B Goulois : une subvention serait possible au niveau de la Région qui passe par l'Europe mais le coût de cette isolation serait très élevé.

M Goulois est étonné de la réflexion concernant la toiture de l'école Galliéni. Il ne voit pas pourquoi ces travaux de toiture auraient été demandés s'ils ne s'avéraient pas nécessaires.

Mme le Maire : cette information a été donnée par M Labraoui et son collègue.

A Savary : qu'en est-il des finitions de l'après travaux ?

y-aura-t-il du LED pour moins consommer en énergie ?

C Woskalo : les petites finitions de décoration sont à la charge de la commune.

Le Label « BBC Reno » a un coût si nous souhaitons vraiment être labellisés. A ce jour, pour la Région, les travaux ne correspondent pas aux critères de ce Label. Néanmoins, tous les critères seront vérifiés.

Pour l'avoir il faudrait ajouter un nouveau supplément aux travaux.

Il y aura de l'éclairage LED effectivement. Il est détaillé dans le dossier pro remis par le prestataire.

Il faut savoir que depuis la signature de ce contrat, les agents de la ville ne peuvent plus intervenir en régie. Certaines prestations sont devenues payantes. De même, le chauffage a été remis sans contrôle des radiateurs, alors que notre agent faisait le tour avant la mise en chauffe.

On doit faire le point de ces divers problèmes avec Dalkia.

J Delattre : des panneaux photovoltaïques permettent de couvrir les consommations personnelles et de revendre une partie de l'énergie.

T Goéminne : c'est ce système qui existe à la plaine de jeux.

W Beaussart : comment Dalkia va gérer nos consommations ?

C Woskalo : Dalkia va gérer à distance. Ils décideront des températures appliquées selon les accords passés. La consommation d'énergie sera connue et communiquée.

Le parc Marc Dolet sera concerné par les travaux du volet géothermie, pour le site mairie. Nous serons concernés en tout pour 2 ans de travaux (tous les bâtiments).

A Savary : la baisse de consommation est logique dans la mesure où les chaudières seront remplacées par des pompes à chaleur qui n'utilisent pas la même énergie.

T Goéminne : les petites chaudières seront conservées.

Point financier

AUTRES CHARGES POUR COMMUNE (non prises en compte dans le marché)

- Les frais de mise en sécurité du toit de certains bâtiments (ex MJC)
- Les frais éventuels de désamiantage dans les chaufferies des différentes salles (coût élevé)
- Les cages et accès aux aérothermes de la salle Hennebois
- Le bureau de contrôle + coordonnateur prévention (Env 1,5 à 2 % du montant des travaux)
- Les finitions de décoration après travaux
- le déplacement et branchement des ordinateurs/internet... dans les bungalows
- Masse salariale : mise à disposition d'un agent « référent »

PRÊTS CONTRACTES PAR LA COMMUNE

Prêt de 800 000 € sur 12 ans, acté par délibération du 23/06/2022

Taux d'intérêt fixe : 1,62 %

Prêt de 600 000 € sur 15 ans, acté par délibération du 05/10/2022

Taux d'intérêt fixe : 2,74 %

Prévu au BP 2023 : projet d'un prêt de 2 500 000 €

SUBVENTIONS

Région 2018 : accompagnement AMO- 18 678 € versé en juin 2020.

Région 2020 : accompagnement AMO- dossier ouvert mais documents non fournis malgré plusieurs relances. Dernière relance de la Région en septembre 2023, le dossier allait être clôturé Subvention rattrapée de justesse. Montant qui devrait être récupéré : 6 177 €

ADEME 2020 : accompagnement AMO- dossier ouvert mais documents non fournis malgré plusieurs relances. Dernière relance de l'ADEME en août 2023, dossier forclos fin octobre 2023 Subvention rattrapée de justesse. Montant qui devrait être récupéré : entre 8000 et 10 000 € (en attente info)

ADEME dec 2021 : dossier ouvert mais non suivi- pas de pièces fournies malgré relance Dossier portant sur la géothermie. Documents transmis en 04/2023 (reste à fournir 1 facture en attente de Dalkia) pour une prise en charge de 100 % soit 26 000 €

Région contactée fin 2022 : pour géothermie - travaux non compatibles avec critères pour être éligible -

SUBVENTIONS (suite)

- **Etat DETR 2022** : demandée en décembre 2021, pour subventionner une étude d'un montant de 596 285 € HT (financée par prêt de 600 000 €) - Refus, les études seules ne sont pas éligibles à la DETR. Pour ce cas, elle aurait dû être rattachée à des travaux.

- **Etat DETR et DSIL 2023 demandées en janvier 2023:**

à hauteur de 404 122 € et 196 218 € pour un premier lot de sites (travaux 2023 : mairie + salles des fêtes)

à hauteur de 808 244 € et 392 436 € pour un second lot de sites (travaux 2023/2024 : tous les autres sites)

Dossiers annulés le 09/05/2023

- **Département : 2 dossiers déposés en mars 2023 (pour travaux 2023 et 2024)**

2023 : 808 244 € pour un premier lot de sites (travaux 2023 : mairie + salles des fêtes)

2024 : 392 000 € pour un second lot de sites (travaux 2023/2024 : tous les autres sites)

Dossier 2023 reporté en 2024 - le 2024 sera à revoir en 2025.

COMMENTAIRES

*Au niveau des prêts annoncés sur l'information diffusée, soit
800 000 € en 2022
600 000 € en 2022
Prévision au budget 2023 : 2 500 000 €*

B Goulois réagit en informant que le prêt de 800 000 € n'a rien à voir avec la rénovation énergétique mais concernait les divers investissements de la commune

Les délibérations actées, toutes deux sur de « l'investissement 2022 », sont jointes à ce procès-verbal.

Mme le Maire rappelle que si elle n'a pas voté le budget 2023, c'est parce que les membres du conseil municipal manquaient d'informations malgré les nombreuses demandes et que le prêt prévu de 2 500 000 €, n'était pas concevable.

C Woskalo : si la mairie avait fait ce prêt ou avait engagé les travaux, elle se serait retrouvée devant des difficultés financières importantes d'autant que les prêts actuels sont très élevés.

B Goulois : des partenaires financiers étaient impliqués dès le départ : ADEME, Région, banque des territoires. .. et trouvaient le projet intéressant. Ils étaient prêts à s'engager avec la commune. Les demandes de financement se font sur des projets et des travaux engagés. Il existe une vraie incohérence entre ce qui avait été évoqué en amont par les partenaires et les difficultés de financement ensuite.

Mme le Maire : des dossiers ont été ouverts et jamais complétés ou suivis.

L Van-Mael : aucune aide n'a été validée avant travaux ?

B Goulois : les partenaires se basaient sur 30 % de subvention possible sur l'ensemble des travaux. Il n'y a aucun doute que les travaux à venir seront financés au-delà de 30 %. Sur le plan « désamiantage », seuls les points non détectés pendant l'étude seront à prendre en charge financièrement.

Mme le Maire : il s'agit néanmoins de frais supplémentaires non prévus et qui peuvent être importants.

C Woskalo : les travaux seront à faire. Les collectivités, au même titre que les privés, doivent faire face à une forte inflation et doivent réduire leur consommation d'énergie. Les travaux de rénovation seront indispensables pour l'avenir mais tout ça a un coût.

Mme le Maire : Dalkia est très ouvert sur les échanges. Il faudra démarrer ces travaux mais nous devons le faire intelligemment. La commune devra passer par un emprunt. Lors de la réunion du mois de septembre avec Dalkia, beaucoup d'éléments à financer ont été annoncés, qui n'étaient pas prévus, ce qui est difficile à entendre. Le volet géothermie n'est pas finalisé. Dalkia n'a pas encore analysé les réseaux souterrains.

Elle souhaite remercier C Woskalo et T Goéminne pour leur implication dans ce dossier.

Point accompagnement technique

Mme le Maire précise qu'il sera également nécessaire d'avoir un référent technique de très bon niveau, qui devra suivre les travaux de très près. A ce jour, nous n'avons pas cette compétence. Nous gérons avec Mme Gallo la masse salariale pour voir comment nous organiser au mieux. Des départs ne pourront pas être remplacés.

J Delattre : il faut vraiment un très bon technicien qui sera à même de veiller à ce que les travaux sont bien réalisés et que les équipes des prestataires fonctionnent bien.

B Goulois rappelle que Dalkia a une obligation de résultats. Ils ont des engagements.

Mme le Maire : le suivi du chantier sera important. Il est nécessaire pour la mairie d'avoir un bon technicien pour éviter les soucis.

B Goulois précise que le Cabinet Ferest est là pour ça.

Mme le Maire : le Cabinet Ferest apporte une aide sur le suivi du dossier et les conseils techniques. En revanche sur le volet intervention et présence techniques, il valide le fait que la mairie doit avoir un technicien qui intégrera le groupe de travail qui se mettra en place tenant compte de l'ampleur et de la durée des travaux.

Nous allons décaler certains choix, notamment l'ordre des bâtiments. Nous portons également une réflexion sur les banques qui pourront être partenaires. Nous référons un point avec Dalkia et Ferest prochainement.

Mme le Maire : un groupe de travail sera mis en place concernant ce dossier important. Des points d'étape seront faits régulièrement. La programmation des travaux sera annoncée avec le budget 2024. Dalkia est très ouvert à ce sujet.

Mme Gallo fait un travail de fond pour reprendre tous les dossiers, point par point, c'est un travail énorme. Je la remercie.

Nous modulerons nos travaux pour avancer au mieux sur ce marché.

QUESTIONS

2 questions déposées par M Goulois Bernard, réceptionnées par mail, le 17/10/2023

1)- Budget 2023 :

Lors du dernier CM en date du 5/09/23, les membres du groupe de l'opposition vous ont posé une question concernant le budget. La réponse a été la suivante : « Aucune modification du budget ne sera faite dans la précipitation. Tout doit être posément réfléchi. Chaque jour, la commune fait le point financier et surveille - par obligation - le budget laissé par l'ancienne mandature. » Vous connaissez parfaitement le contexte et la situation financière de la ville puisque vous faisiez partie avec un certain nombre de vos collègues adjoints de cette même mandature. Vu le suivi quotidien que vous évoquez, il me paraît indispensable d'informer l'ensemble du Conseil Municipal de l'avancement réel des dépenses et recettes en particulier de fonctionnement par rapport au budget voté le 5 Avril dernier. A ce jour, avez-vous de nouveaux éléments à nous apporter, un tableau de suivi à présenter

Mme le Maire : les informations seront communiquées au conseil municipal du mois de décembre. Elle rappelle que si elle n'a pas voté le budget proposé par M Goulois, c'est parce qu'elle et les autres adjoints manquaient d'informations, jamais communiquées malgré plusieurs relances.

Une rencontre a eu lieu avec le référent DGFIP ; une analyse du budget a été demandé pour la période 2018/2022.

Une présentation sera faite au mois de décembre, la commune étant éligible au « filet de sécurité de Bercy » (vu les hausses subies à la suite de l'inflation). En attente de retour d'informations.

B Goulois : les chiffres du budget étaient présentés régulièrement en bureau ou conseil municipal. C'est paradoxal de dire que l'on découvre un budget.

C Woskalo : c'est totalement faux. Plus d'un adjoint ou conseiller peuvent en parler.

B Goulois : Il est tard pour prendre une délibération modificative au mois de décembre.

C Woskalo : en bureau municipal, des points financiers ont été demandés régulièrement et n'ont jamais été faits. Les adjoints n'avaient aucune information.

À la suite de l'échange avec le référent de la trésorerie, il a été confirmé que les délibérations permettant d'équilibrer les budgets se font lorsque tous les éléments financiers sont connus.

Mme le Maire : nous avons fait de nombreuses demandes pour avoir des informations, sans réponse. Même l'adjoint aux finances de l'époque ne pouvait apporter d'éléments financiers concrets.

Pour sa part, elle sera toujours transparente avec son équipe.

C Woskalo : à ce jour, pour être précis sur les principales lignes qui poseront soucis par suite de l'inflation, nous avons :

90 % utilisés sur la ligne budgétaire électricité et l'année n'est pas terminée

Plus de 62 % sur la ligne alimentation

Chaque jour, nous regardons nos lignes et faisons le point.

Les moments de convivialité ne se font plus. Nous faisons attention à tout.

J'ai vu passer des frais de voyage et déplacement de juin 2022 qui ne sont pas de notre fait.

Mme le Maire : les frais de fonctionnement sont effectivement surveillés quotidiennement pour que la mairie « tourne » dans les meilleures conditions possibles sans trop de dépenses. Les départs d'agents ne sont pas forcément remplacés ou par des contrats. J'ai vu passer des sommes importantes en RH, accordées depuis 2021. Un point sera fait également sur ce volet. Les données précises seront communiquées au prochain conseil.

2)- Règlement intérieur de l'école municipale de musique

Nous avons découvert dans l'ordre du jour du Conseil Municipal du 19 octobre un point sur le règlement intérieur de l'école de musique. Ce règlement évoque à l'article 5, les relations et les responsabilités de l'association AHEMM. Ce point n'a fait l'objet, d'aucune concertation finalisée avec l'association concernée et c'est regrettable. La dynamique portée par une bonne collaboration entre ces deux composantes historiques de notre harmonie et école de musique municipale est essentielle. Elle a permis, jusqu'à il n'y a pas très longtemps de porter au plus haut niveau la motivation des musiciens et des équipes d'enseignement avec des résultats dont nous pouvons être fiers. Le projet de réactualisation de la convention Ville/ AHEMM et celui de règlement intérieur auraient dû être menés en parallèle. Vu les difficultés actuelles et l'importance de cette action qui va au-delà d'un point du fonctionnement des services, nous sommes étonnés que ce sujet n'ait pas été présenté et débattu ni en commission vie scolaire, ni en commission vie associative ? Nous vous sollicitons pour prendre le temps de mener à bien la concertation évoquée en reportant cette décision au conseil de décembre 2023.

Point vu avec le règlement intérieur de l'école de musique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

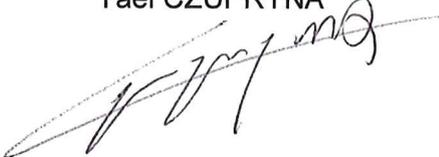
Le Maire,

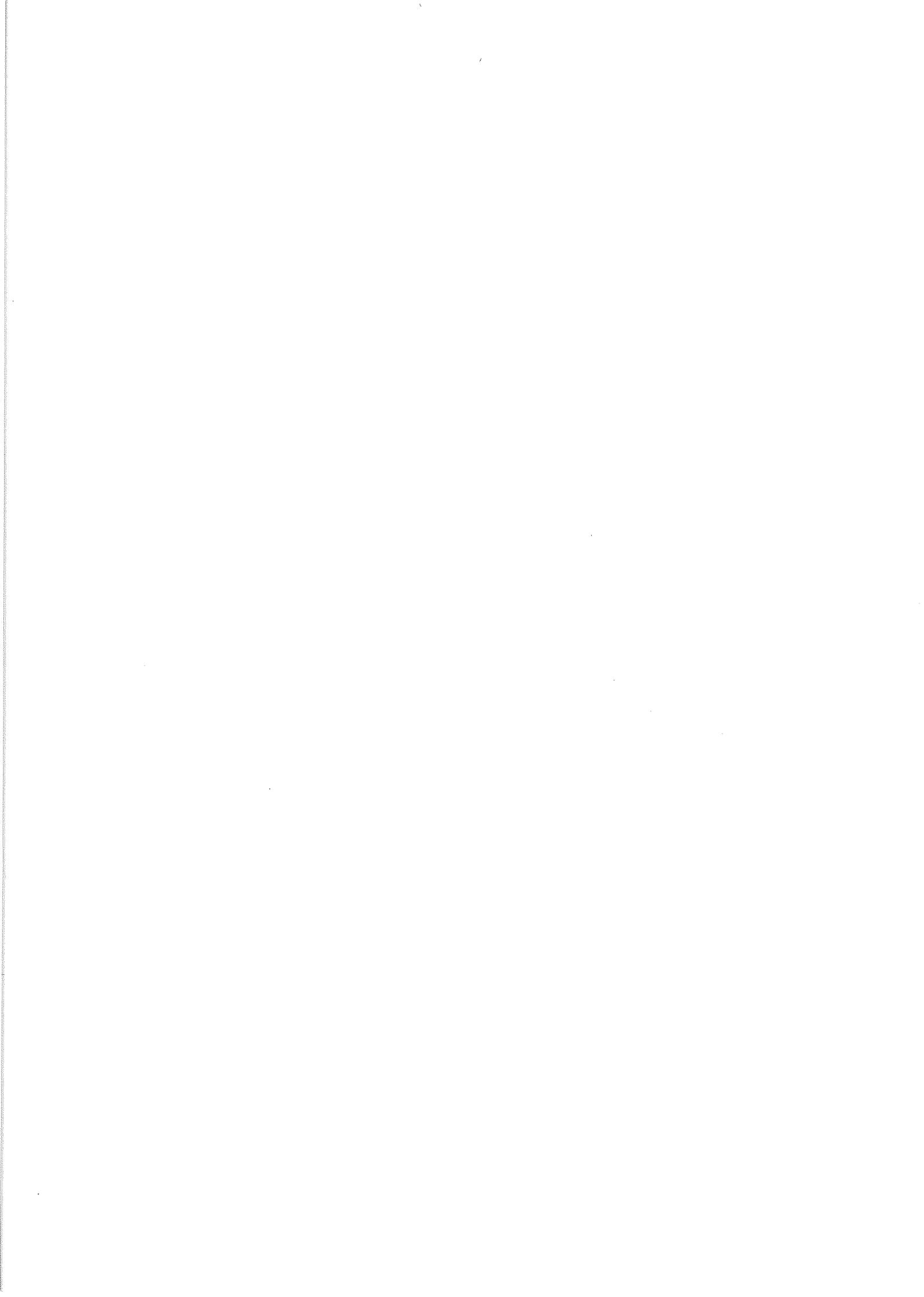
Caroline SANCHEZ



Le Secrétaire de séance,

Yael CZUPRYNA







DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI**

L'an deux mille vingt-deux,
Le cinq octobre, à 19h00
Le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf septembre s'est réuni, salle des Mariages, sous la présidence de M. Bernard GOULOIS, Maire

Conseil Municipal de LAMBRES-LEZ-DOUAI (29 Membres)

Membres présents :

M. GOULOIS Bernard, Maire – Mme SANCHEZ Caroline – M. GOEMINNE Thierry – Mme JUDE Elisabeth – M. WOSKALO Christophe – Mme KRZYKALA Peggy – M. GUENEZ Frédéric – M. POL Christian – M. WATTIAUX Bernard – M. BLASSEL Serge – Mme HOGUET Marie-José – Mme AUBERT Emmanuelle – M. DOUTRELANT Christophe – Mme OBAA ABENA Rose – Mme BONHOMME Thérèse – M. BELFER Alain – M. ROBILLIART Frédéric – Mme HAMEG Sylvie (arrivée à 19h30) – Mme DULIEU Nadège – M. BRILLON VERDIER Olivier (arrivé à 19h15) – M. WILLEMOT Xavier – Mme DELPIERRE Marie-Claire – M. CZUPRYNA Yaël

Membres excusés :

Membres excusés et représentés : Mme HUREZ-BEAUCHAMPS Caroline, pouvoir à Mme SANCHEZ Caroline – M. SAMAIN Etienne, pouvoir à M WATTIAUX Bernard

Membres absents : Mme BOCQUILLION Nathalie – M BRICOUT Nicolas – Mme DUEZ Juliette – Mme BONNEAU Aurore

Secrétaire de séance : Frédéric ROBILLIART

OBJET : Décision directe prise en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT et des délégations accordées au Maire.

Signature du prêt engagé auprès du Crédit agricole

Dans le cadre de ses délégations, et à la suite d'échanges au sein de précédents conseils municipaux, M le Maire a signé auprès du crédit agricole un contrat de prêt pour financer des investissements 2022.
Prêt inscrit au budget.

Pour rappel :

Montant du prêt : 600 000,00 Euros
Durée du prêt : 180 mois
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe : 2.74 %

Pour information, le dossier a été finalisé et le prêt signé le 13/09/2022 (copie ci-jointe).

Pas de remarque – Acté.

Fait en séance, les jours, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bernard GOULOIS

Rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture, le 14 OCT. 2022



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI**

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt-trois juin, à 19h00

Le Conseil municipal légalement convoqué le dix-sept juin s'est réuni, salle des Mariages, sous la présidence de M. Bernard GOULOIS, Maire

Conseil Municipal de LAMBRES-LEZ-DOUAI (29 Membres)

Membres présents :

M. GOULOIS Bernard, Maire – Mme SANCHEZ Caroline – M. GOEMINNE Thierry – Mme JUDE Elisabeth – M. WOSKALO Christophe – Mme KRZYKALA Peggy – M. GUENEZ Frédéric – M. POL Christian – M. WATTIAUX Bernard – M. BLASSEL Serge – Mme AUBERT Emmanuelle – M. DOUTRELANT Christophe – Mme OBAA ABENA Rose – Mme BONHOMME Thérèse – M. BELFER Alain – M. ROBILLIART Frédéric – M. SAMAIN Etienne – Mme DULIEU Nadège – M. BRILLON VERDIER Olivier – M. WILLEMOT Xavier (arrivé à 19h17) – Mme HUREZ-BEAUCHAMPS Caroline – Mme DUEZ Juliette (arrivée à 19h10) – Mme DELPIERRE Marie-Claire – M. CZUPRYNA Yaël

Membres excusés : M BRICOUT Nicolas

Membres excusés et représentés :

Mme HAMEG Sylvie (pouvoir donné à Mme Sanchez Caroline)
Mme BOCQUILLION Nathalie (pouvoir donné à Mme Duez Juliette)
Mme HOGUET Marie-José (pouvoir donné à Mme Krzykala Peggy)
Mme BONNEAU Aurore (pouvoir donné à M Christian Pol)

Membres absents :

Secrétaire de séance : Caroline HUREZ

OBJET : EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le cadre dans lequel l'Assemblée communale peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire ;

Vu les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire ;

Vu la délibération n° 2020-03-31 en date du Conseil municipal du 24 juin 2020 de délégations ;

Vu l'accord de principe sur le prêt donné par le Crédit Agricole ;

DECIDE :

Article 1 : De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 800 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du prêt : Financement des investissements 2022

Montant du prêt : 800 000,00 Euros

Durée du prêt : 12 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.62 %

Amortissement du capital : échéances constantes- intérêts perçus à terme échu proportionnel

Montant de l'échéance : 18 372,74 Euros (Dix-huit mille trois cent soixante-douze euros soixante-quatorze cts)

Frais de dossier : 500 Euros (Cinq cents Euros).

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt établi par le Crédit Agricole et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet.

Ce point a reçu un avis favorable de la commission Finances, état civil en date du 14/06/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

Votent POUR la souscription du prêt repris ci-dessus auprès du Crédit agricole, à l'unanimité des membres présents et représentés (T Goeminne ne prend pas part au vote – fait partie du conseil d'administration de l'établissement)

Fait en séance, les jours, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Bernard GOULOIS

A circular official stamp is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "DOUAI" at the top and "1531" at the bottom. The signature is a complex, cursive scribble in black ink.